



Diakonos et diakonia dans le Nouveau Testament

Les femmes peuvent-elles être diacres ou non?

1. Le mot « diakonos »
2. Le mot « diakonia »
3. Le verbe « diakonêô »
4. Synthèse

Les femmes peuvent-elles être diacres ou non? Que penser du cas de Phœbé qui est appelée « diacre » ou « servante » (« diakonos ») en Romains 16.1? Pour répondre à cette question, il est important de revenir au texte grec et de voir dans quel sens les mots « diakonos », « diakonia » et « diakonêô » sont utilisés dans le Nouveau Testament.

1. Le mot « diakonos »

Dans le Nouveau Testament, ce mot grec est utilisé en tout 30 fois :

- a. Il désigne souvent un simple « serviteur », parfois mis en parallèle avec « esclave » (« doulos »), par exemple, quiconque veut être grand parmi vous sera votre serviteur et votre esclave (Mt 20.26; voir Mt 22.13; 23.11; Mc 9.35; 10.43; Jn 2.5; 2.9; 12.26).
- b. Le dirigeant en autorité au gouvernement est « serviteur de Dieu » ou encore « diacre de Dieu » ou « ministre de Dieu » (« theou diakonos », Rm 12.4).
- c. Jésus est devenu « serviteur des circoncis » (Rm 15.8).
- d. Paul et Apollos sont « des serviteurs » par le moyen desquels les Corinthiens ont cru (1 Co 3.5; 2 Co 6.4). Paul est « ministre d'une nouvelle alliance » (2 Co 3.6). Il est « serviteur » de l'Évangile (Ép 3.7; Col 1.23) et de l'Église (Col 1.25). Tychique est « fidèle serviteur du Seigneur » (Ép 6.21; Col 4.7). Épaphras est « un fidèle ministre du Christ » (Col 1.7). Timothée est « serviteur » de l'Évangile (1 Th 3.2, dans certains manuscrits). Si Timothée fait bien son travail, il sera « un bon serviteur de Jésus-Christ » (1 Tm 4.6). Les Juifs qui se glorifient selon la chair « sont-ils serviteurs de Christ? » Paul aussi! (2 Co 11.23).
- e. Satan a « ses serviteurs » qui « se déguisent en serviteurs de justice » (2 Co 11.15).
- f. Si en cherchant à être justifiés par Christ, nous étions nous aussi trouvés pécheurs, Christ serait donc « serviteur du péché » (Ga 2.17).

- g. Paul et Timothée s'adressent à tous les saints qui sont à Philippes et particulièrement aux évêques (« épiskopos ») et aux « diacres » (Ph 1.1). Les « diacres » sont mis en parallèle avec les évêques et doivent tous les deux posséder des qualités précises (1 Tm 3). Les « diacres » doivent être maris d'une seule femme et bien diriger leur maison (1 Tm 3.12).
- h. Finalement, notre fameuse Phœbé est « diaconesse » de l'Église de Cenchrées (Rm 16.1).

Dans la Bible à la Colombe, « diakonos » est donc traduit par : « serviteur » au sens large (12 fois), par « serviteur » impliqué dans un ministère spécifique (10 fois), par « ministre » (2 fois) et par « au service de » pour désigner les magistrats civils (2 fois). Il est traduit par « diacre » seulement trois fois et par « diaconesse », une fois. Il est intéressant, à titre indicatif, de voir comment d'autres Bibles traduisent ce mot en Romains 16.1. La Bible du Semeur traduit par « Phœbé qui exerce son ministère dans l'Église de Cenchrées ». La TOB traduit par « diaconesse », mais ajoute dans sa note en bas de page : « Ou : qui sert l'Église de Cenchrées ». La Français Courant traduit : « qui travaille au service de l'Église de Cenchrées ». En anglais, la vieille King James traduit : « servant of the church... » La NIV, la NASB et la NKJV traduisent de la même façon. Les traducteurs n'ont donc pas tous été convaincus de traduire « diakonos » dans le sens restreint de « diaconesse ».

2. Le mot « diakonia »

Ce mot est utilisé 33 fois et son champ sémantique, lui aussi, est assez large :

- a. Marthe était absorbée par les soucis du « service » (Lc 10.40). Les apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs et docteurs ont été donnés pour le perfectionnement des saints, en vue de l'œuvre du « service » et de l'édification du corps du Christ (Ép 4.12). Celui qui a le don du « diaconat », qu'il l'exerce dans un esprit de « service » (Rm 12.7, dans une même phrase, on retrouve deux fois le même mot « diakonia », mais traduit différemment). Il y a diversité de « service », mais le même Seigneur (1 Co 12.5). La famille de Stéphanas s'est mise au « service » des saints (1 Co 16.15). Jésus dit à l'Église de Thyatire : Je connais tes œuvres, ton amour, ta foi, ton « service », ta persévérance... (Ap 2.19). Les veuves hellénistes étaient négligées dans le « service quotidien » (Ac 6.1).
- b. Les apôtres, quant à eux, devaient se concentrer sur le « service de la parole » (Ac 6.4). Judas a eu part au même « ministère » que les autres apôtres (Ac 1.17) et il fallait choisir un autre homme pour le remplacer dans ce « ministère » et cet apostolat (Ac 1.25). Paul désirait accomplir le « ministère » qu'il avait reçu du Seigneur : rendre témoignage à la bonne nouvelle de la grâce de Dieu (Ac 20.24). À Jérusalem, il a raconté ce que Dieu avait fait au milieu des païens par son « ministère » (Ac 21.19). En tant qu'apôtre des païens, il glorifiait son « ministère » afin de provoquer la jalousie de ceux de sa race (Rm 11.13). Le « ministère de la mort », gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux; combien plus le « ministère de l'Esprit »; si le « ministère de la condamnation » a été glorieux, à bien plus forte raison le « ministère de la justice » est supérieur en gloire (2 Co 3.7-8). Paul a reçu spécifiquement ce

« ministère » (2 Co 4.1), car Christ lui a donné « le service de la réconciliation » (2 Co 5.18). Paul s'efforce alors pour que son « service » ne soit pas un objet de blâme (2 Co 6.3). Il dit qu'il a dépouillé d'autres Églises, en recevant d'elles un salaire pour « le service » des Corinthiens (2 Co 11.8). Il remercie le Seigneur de l'avoir estimé fidèle en l'établissant « dans le service » (1 Tm 1.12). Paul demande aux Colossiens d'exhorter Archippe à prendre garde au « service » qu'il a reçu du Seigneur, afin de le bien remplir (Col 4.17). Il exhorte aussi Timothée à faire l'œuvre d'un évangéliste et à bien exercer son « service » (2 Tm 4.5). Quant à Marc, il lui est fort utile « pour le service » (2 Tm 4.11).

- c. Les disciples décidèrent d'envoyer un secours monétaire (un « service ») aux frères qui habitaient la Judée, par les mains de Barnabas et de Saul (Ac 11.29). Barnabas et Saul se sont ensuite acquittés de leur « service » à Jérusalem (Ac 12.25). Paul a demandé aux chrétiens de Rome de prier pour que les dons qu'il portait à Jérusalem (littéralement : « ma diakonia à Jérusalem ») soient bien accueillis par les saints (Rm 15.31). Les Églises de la Macédoine ont demandé avec beaucoup d'insistance la grâce de participer à ce « service » en faveur des saints (2 Co 8.4). Paul estime superflu d'écrire aux Corinthiens au sujet de « l'assistance » destinée aux saints (2 Co 9.1). Le « service » de cette offrande a pourvu aux besoins des saints et a fait abonder de nombreuses actions de grâces envers Dieu (2 Co 9.12). Vu la valeur de ce « service », ils ont glorifié Dieu (2 Co 9.13).
- d. Les anges sont des esprits au service (« leitourgika ») de Dieu pour exercer un « ministère » (« diakonia ») en faveur de ceux qui doivent hériter du salut (Hé 1.14).

3. Le verbe « diakonéô »

Ce mot, quant à lui, est utilisé 34 fois et veut dire :

- a. « Servir ». Plusieurs personnes servent : Marthe (Lc 10.40; Jean 12.2); la belle-mère de Pierre guérie (Mt 8.15; Mc 1.31; Lc 4.39); les femmes qui ont accompagné Jésus (Mt 27.55; Mc 15.41; Luc 8.3); Onésime (Phm 13); les croyants (Mt 25.44; Hé 6.10); un serviteur quelconque (Luc 17.8); tout serviteur de Jésus (Lc 22.26-27; Jn 12.26); les anges qui servent Jésus (Mt 4.11; Mc 1.13). Jésus lui-même est venu, non pour être servi, mais pour servir (Mt 20.28; Mc 10.45). Aux noces de l'agneau, Jésus sera là encore pour servir les conviés à table (Lc 12.37).
- b. Mettre son don au service des autres en servant par la force que Dieu donne (1 Pi 4.10-11).
- c. « Exercer un ministère » particulier : les prophètes de l'AT (1 Pi 1.12); l'apôtre Paul (2 Co 3.3); Timothée et Éraste, collaborateurs de Paul (Ac 19.22).
- d. Avoir la charge de la collecte en faveur des pauvres de Jérusalem (Rm 15.25; 2 Co 8.9-10).
- e. « Servir » aux tables (Ac 6.2).
- f. « Diaconiser » officiellement en parlant du travail des diacres (1 Tm 3.10,13, le verbe « diakonéô » est traduit ici par l'expression « exercer le diaconat »).

4. Synthèse

C'est donc dire que les noms « diakonos » et « diakonia » et le verbe « diakonô » ne sont pas restreints à désigner les « diacres », le « diaconat » ou l'exercice du diaconat tel qu'on l'entend habituellement dans leur sens officiel. Ces mots ont un sens très large et sont employés dans des contextes variés.

Jésus a servi comme diacre. Nous devrions tous être des diacres au sens large et non des grands.

Certains ont reçu plus particulièrement le don du « service » sans nécessairement être officiellement établis « diacres » dans l'Église. En fait, n'importe quel don devrait être exercé au service des autres dans l'Église. Le Seigneur reconnaîtra la valeur des œuvres, de l'amour et du service de l'Église entière.

Dieu a également utilisé des « diacres » dans le sens restreint de ministres et prédicateurs officiels de l'Évangile ou même dans le sens d'apôtres. Ils étaient tenus de bien remplir leur service ou leur ministère. Paul a pris soin de se charger lui-même d'aller porter le « diaconat » (offrande) aux pauvres de Jérusalem, même s'il n'était pas diacre dans le sens technique du terme. Satan lui-même a ses diacres; le péché aussi a ses diacres. Les anges de Dieu ont un « ministère » ou un « diaconat » à exercer auprès des croyants, comme ils en ont eu un auprès de Jésus, par exemple lorsqu'il a été tenté dans le désert.

Il y a enfin les diacres spécialement ordonnés à ce ministère public. Il est intéressant de voir que, dans les deux seuls textes du Nouveau Testament où il en est fait mention, ils apparaissent à côté des « évêques » (« épiskopos », Ph 1.1 et 1 Tm 3.1,8,12). Pour ce qui est des sept hommes d'Actes 6, sans être désignés par le titre de « diacres », on voit qu'ils sont appelés (choisis par l'assemblée selon des critères spirituels précis) et ordonnés (imposition des mains et prière publique par les apôtres) en vue de permettre que les veuves hellénistes ne soient pas « négligées dans le diaconat quotidien » (Ac 6.1) et que les apôtres n'aient pas à « diaconiser aux tables » (Ac 6.2), mais qu'ils persévèrent dans la prière et le « diaconat [ministère] de la parole » (Ac 6.4). Il est intéressant de voir que l'on a choisi exclusivement des hommes, alors que le problème à l'origine touchait directement des femmes. Ces sept hommes qui allaient contribuer au « diaconat quotidien » sont présentés comme travaillant à côté du « diaconat de la parole » des douze apôtres. En Philippiens 1.1 et 1 Timothée 3, nous retrouvons donc des diacres à côté des évêques, et en Actes 6, nous retrouvons sept hommes ordonnés travaillant à côté des apôtres, ce qui permet, dans les trois passages, le partage des tâches officielles dans l'Église.

Pour revenir à Romains 16.1, compte tenu de l'étendue du champ sémantique de « diakonos » et des mots de même famille, le traducteur qui opte pour dire que Phœbé est « diaconesse de l'Église de Cenchrées » fait un choix qui élimine d'autres possibilités valables et oriente forcément notre esprit dans une direction précise. Mais pourquoi ne pas traduire par exemple par : « Phœbé [...] ministre de l'Église de Cenchrées »? Ceux qui sont en faveur du ministère pastoral féminin pourraient très bien soutenir qu'il existe dans le reste du Nouveau Testament beaucoup plus d'appuis à cette possibilité. Car enfin, Paul, Apollos, Tychique, Épaphras, Timothée étaient tous des serviteurs ou des ministres de l'Évangile, dans le sens de pasteurs, évangélistes ou apôtres. Nous retrouvons en tout 12 emplois du mot « diakonos » dans ce sens précis. En Colossiens 1.25, Paul utilise d'ailleurs le même complément du nom qu'en Romains 16.1; il dit que c'est « de l'Église » qu'il est ministre, tout comme Phœbé est « ministre de l'Église de Cenchrées ». Sans compter l'emploi assez fréquent de « diakonia » et

« diakonô » pour désigner le « ministère » des apôtres et l'exercice de leur ministère apostolique, ou encore le ministère des collaborateurs des apôtres comme Archippe, Marc, Éraсте et d'autres déjà nommés. Pourquoi alors ne pas penser que Phœbé était « ministre de l'Église de Cenchrées » dans le sens de pasteur de cette Église?

Parce que nous savons, à partir de 1 Timothée 2.12 et 1 Timothée 3.2,5, par exemple, que la femme ne doit pas enseigner ni prendre autorité sur l'homme, et que « l'évêque » doit être « mari d'une seule femme » et doit savoir « diriger sa propre maison » s'il veut prendre soin de l'Église. Il n'est donc pas plus difficile de concevoir que Phœbé n'était pas diaconesse de l'Église de Cenchrées dans le sens technique officiel, étant donné que, lorsqu'il est question de ce ministère en 1 Timothée 3, il est dit que « les diacres doivent être maris d'une seule femme » et qu'ils doivent « bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons » (1 Tm 3.12). Il est utile de noter qu'en 1 Timothée 3, Paul ne fait pas mention de femmes « diacres », mais seulement des « femmes », verset que l'on retrouve intercalé au milieu du passage sur les diacres (1 Tm 3.11) et qui contient le même mot (« gunè ») employé pour désigner les femmes des anciens (1 Tm 3.2) et des diacres (1 Tm 3.12). Au verset 11, il semble donc s'agir de ces femmes des diacres et des anciens, qui doivent posséder certaines qualités. Autrement dit, dans le contexte particulier où Paul utilise le mot « diakonos » dans son sens technique de « diacre », il évite de l'utiliser pour désigner des femmes. Si les femmes pouvaient être diaconesses exerçant un même ministère officiel ordonné que les diacres, Paul aurait eu une belle occasion de le mentionner dans ce passage, mais il ne le fait pas.

Il a sans doute de bonnes raisons, puisque pour être diacres, dit-il, ces hommes doivent « être maris d'une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons » (1 Tm 3.12), à l'instar des évêques (1 Tm 3.2). Ces qualités ne s'appliquent qu'aux hommes. Plus loin, Paul parlera des « veuves inscrites sur la liste » qui semblent jouer un rôle de service dans l'Église et qui doivent posséder des qualités particulières pour l'exercer, mais qui ne portent pourtant pas, là non plus, le titre officiel de « diacres » (1 Tm 5.9-10). Tout cela pour dire que le cas de Phœbé dans Romains 16.1 devrait être compris à la lumière de 1 Timothée 3.

Cela n'enlève rien au rôle de service important que Phœbé a joué dans cette Église. Il semble s'agir d'un rôle plus ou moins semblable aux femmes qui ont suivi Jésus et qui l'ont servi tout au long de son ministère terrestre. Les femmes serviables et douées sont des aides précieuses dans l'Église et auprès de ceux qui exercent des ministères officiels. Phœbé était certainement reconnue comme étant une « servante » fort utile et fort appréciée. Au verset suivant, elle est d'ailleurs appelée « prostatis », c'est-à-dire « protectrice » ou « bienfaitrice ». Elle a fait du bien à beaucoup de gens et à Paul. Cela nous fait penser à d'autres personnes, hommes ou femmes, qui ont exercé ce genre de service, par exemple Jeanne, Suzanne et plusieurs autres femmes auprès de Jésus (Luc 8.3); ou encore Épaphrodite et Onésiphore auprès de Paul (Ph 2.30; 2 Tm 1.18) et Gaïus auprès des frères (3 Jean 1.5-6). Puisque certaines de ces personnes avaient des fonctions officielles et d'autres pas, il ne nous est pas possible d'établir que, Phœbé, dévouée à un service semblable, avait été ordonnée à ce ministère. Il est toutefois certain qu'elle a joué un rôle fort utile et apprécié.

Le seul texte de Romains 16.1 ne nous permet donc pas de conclure si Phœbé était pasteure, collaboratrice d'un apôtre, évangéliste, diacre ou simplement servante de l'Église de Cenchrées. Romains 16.1 pris en lui-même ne le prouve pas. Il est donc important de prendre en considération 1 Timothée 2, 1 Timothée 3 et Actes 6. Dans chacun de ces trois passages, les diacres apparaissent à côté des évêques ou des apôtres et semblent de toute évidence faire partie de l'équipe de direction avec eux. Si un ministère officiel de diaconesses était possible, il faudrait qu'elles n'exercent aucun rôle d'enseignement ni d'autorité sur l'homme (1 Tm 2.9), ce qui ne semble pas correspondre au rôle d'envergure que les sept hommes ordonnés ont exercé à Jérusalem (Ac 6) ni au rôle des diacres qui doivent, comme les évêques, « être maris d'une seule femme et bien diriger leurs enfants et leurs propres maisons » (1 Tm 3.12) pour pouvoir bien s'occuper de l'Église de Dieu.

En bref, pour que les femmes puissent accéder au ministère des diacres, il faudrait réduire significativement la portée et l'étendue de ce ministère. Les diacres ne devraient pas être autorisés à effectuer des visites diaconales auprès des chefs de famille de l'Église, ni à enseigner l'Église à exercer bibliquement le service, ni à donner une direction d'ensemble au service diaconal et à la mise en pratique de la communion fraternelle en action. Cela me semble une limitation et un appauvrissement non justifiés du ministère des diacres.

Enfin, si l'on doit conclure que les femmes ne peuvent pas exercer le ministère officiel de diacre, nous devrions aussi conclure que les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans le « diaconat » et le « service » de l'Église. Elles sont une aide précieuse que les diacres officiels devraient certainement employer pour le bien de l'Église. Il serait sage que les diacres forment des équipes d'aide composées de femmes dévouées et possédant l'excellent don du service. Aucune femme ne devrait être négligée dans la participation au « diaconat quotidien » (Ac 6.1). Comme à Jérusalem, c'est seulement sous la direction d'hommes ordonnés que ce diaconat pourra vraiment se développer et que nos sœurs pourront pleinement employer leurs dons de service dans l'Église.

Paulin Bédard, pasteur

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))